

# L'insertion des Hollandais au sein de la cité nantaise dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle

La question des migrations internationales et de la mobilité géographique des populations d'Ancien Régime a été pendant longtemps peu abordée par l'historiographie, comme le souligne Philippe Jarnoux<sup>1</sup>. Cependant, la présence d'étrangers à Nantes a rapidement attiré l'attention<sup>2</sup>, mais elle exige d'être reprise dans le cadre d'une problématique plus large non seulement démographique mais également économique, sociale et culturelle en posant de prime abord le problème complexe de la définition et de la perception de l'étranger.

Pour la majorité des Français d'Ancien Régime, l'étranger se confond avec le forain. Au Moyen Âge est réputé étranger celui qui relève d'une autre juridiction que la sienne. À l'échelle du royaume, le Français se définit alors par rapport au roi. « Le naturel français » doit être « régnicole », né et demeurant dans le royaume, il reconnaît la souveraineté du roi dont il est et s'avoue le sujet<sup>3</sup>. Quant à la perception de l'étranger, outre cet aspect juridique, elle tient compte encore de l'importance numérique de ces étrangers dans la ville, de la similitude, ou non, de leur positions économiques et sociales, de la force de leurs particularités culturelles et dans certains cas de leur spécificité religieuse.

L'étude proposée porte sur la communauté hollandaise marchande de Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Ouverte au grand commerce maritime, Nantes accueille des étrangers

---

<sup>1</sup> JARNOUX, Philippe, « Migrants et migrations dans les villes bretonnes sous l'Ancien Régime », dans Elsa CARILLO-BLOUIN (dir.), *Le monde en Bretagne, la Bretagne dans le monde : voyages, échanges et migrations*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2006, p. 1.

<sup>2</sup> En particulier, les nombreux articles de Jules Mathorez. Nous pouvons citer : MATHOREZ, Jules, *Les étrangers en France sous l'Ancien Régime*, Paris, librairie ancienne Édouard Champion, 1919 ou encore « Notes sur la colonie hollandaise de Nantes », *Revue du Nord*, février 1913, p. 1-46.

<sup>3</sup> BÉLY, Lucien, « Étrangers en France », dans Lucien BÉLY, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, Quadrige, 2002, p. 518.

<sup>4</sup> TANGUY, Marion, *Contribution à l'étude de la colonie hollandaise de Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle à partir d'une approche familiale : les Van Schoonhoven*, dactyl., mémoire de master 2, Guy SAUPIN (dir.), université de Nantes, 2008.

attirés par la position de la ville sur des axes majeurs de communication, la présence d'importantes activités maritimes, et le dynamisme économique de son port. Les Espagnols, nombreux à Nantes au XVI<sup>e</sup> siècle, ont été supplantés au début du XVII<sup>e</sup> siècle par les Portugais avant que les Hollandais ne s'imposent à partir de 1620<sup>5</sup>. Atteignant leur apogée dans les années 1680, ils sont alors le groupe étranger le plus nombreux à Nantes.

Cette présence des Hollandais n'est cependant pas chose nouvelle. Elle est attestée dès le XIV<sup>e</sup> siècle ; Nantes est alors fréquentée par des facteurs qui achètent du sel provenant de la baie de Bourgneuf, voire de la presqu'île guérandaise ou de l'Aunis, et des vins de Loire. Mais il faut attendre la toute fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour que s'installe véritablement une communauté hollandaise.

Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ils sont accusés de « repli » par les Nantais qui ne voient alors en eux que des concurrents commerciaux<sup>6</sup>. Pourquoi faut-il néanmoins nuancer le terme de « repli » lorsque l'on évoque la colonie hollandaise de Nantes ?

J'ai choisi quatre entrées pour tenter de répondre à cette problématique : démographique, pour montrer leur importance au sein de la cité ligérienne ; de géographie urbaine, afin de constater, ou non, un phénomène de « ghettoïsation » ; sociale, dans le but d'établir leur liens avec les Nantais et les marques de leur intégration ; enfin, commerciale, en étudiant leurs échanges avec les Nantais « de souche ».

## Une approche démographique

### *Flamands ou Hollandais ? : une difficile différenciation*

La première difficulté, que pose toute tentative de dénombrement, tient à la confusion faite dans nos sources entre Flamands et Hollandais.

Les Hollandais et les Flamands se différencient avant tout géographiquement. Cette distinction résulte de l'accès à l'indépendance des Provinces-Unies et de leur séparation d'avec les Pays-Bas espagnols. En effet, la province de Hollande fait partie,

---

<sup>5</sup> La paix religieuse de 1598 favorise l'installation des Hollandais. Les rapports amicaux qu'entretient la nouvelle république des Provinces-Unies avec la France de 1589 à 1648 influencent la pénétration des Hollandais. Parallèlement, les Espagnols se réinstallent en France après la paix de Cateau-Cambrésis en 1559. Cependant, plusieurs mouvements nantais anti-espagnols, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ralentissent les arrivées qui cessent à partir de 1620. Les Hollandais supplantent alors les Espagnols dans la cité nantaise.

<sup>6</sup> Ces griefs sont rappelés pour la plupart dans le livre de ÉON, Jean, *Le commerce honorable* paru en 1646, voir DUGAST-MATIFEUX, « Le commerce honorable et son auteur », *Bulletin de la société historique et archéologique de Nantes*, 1854, p. 73-154.

avec six autres provinces à majorité protestante, de la république des Provinces-Unies (Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Groningue, Gueldre et Overijessel). Après avoir contesté l'autorité du roi d'Espagne Philippe II en 1581 et fait la guerre à l'Espagne, une trêve est conclue en 1609. Les Provinces-Unies obtiennent leur indépendance *de jure* en 1648 avec le traité de Münster. Quant aux dix provinces du sud, principalement catholiques, elles sont appelées Pays-Bas et restent aux mains des Espagnols ; la Flandre en fait partie.

L'examen des seuls patronymes ne permet pas de trancher et la mention des origines des individus, portée dans les lettres de naturalité, dans les actes des registres paroissiaux ou du consistoire de Sucé-sur-Erdre ou dans certaines minutes notariales n'éclaircit pas tous les cas, d'autant plus que certains documents qualifient de Flamands d'authentiques Hollandais. Pourtant la perception que l'on devait avoir des deux communautés est différente comme le souligne Alain Croix<sup>7</sup> : les Flamands s'intègrent facilement, ce qui rappelle le cas des Espagnols, alors que la très difficile intégration des Hollandais, jamais pleinement réussie, s'apparente au cas portugais. Il ne fait aucun doute que le critère religieux est un élément décisif dans ce constat. En effet, les Hollandais sont en majorité protestants et, malgré la signature de l'édit de Nantes en 1598 par Henri IV, il règne un climat de tension qui leur est peu favorable.

### *Un essai de dénombrement*

#### *État de la colonie nantaise au XVII<sup>e</sup> siècle*

Ces réserves faites, des chiffres peuvent être donnés. Une liste des Hollandais ayant participé à des importations de grains en 1643-1644 et ceux cités dans une requête présentée par la communauté des marchands bourgeois nantais en 1645, attestent de 40 marchands hollandais installés à Nantes<sup>8</sup>.

Pour la période 1661-1685, dans un corpus de 118 marchands d'origine étrangère installés à Nantes, 77 sont hollandais ou flamands (65 %), laissant loin derrière les Irlandais (13,5 %), les Espagnols (8,5 %), les Portugais (5 %), les Anglais (4 %) et les Allemands (2 %), alors que l'on ne compte qu'un Danois et qu'un Écossais<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> CROIX, Alain (dir.), *Nantais venus d'ailleurs : histoire des étrangers à Nantes des origines à nos jours*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 65.

<sup>8</sup> COLLINS, James B., « The Role of Atlantic France in the Baltic Traders and Polish Grains at Nantes 1625-1675 », *The Journal of European Economic History*, 13/1, 1984, p. 288 ; MEYER, Jean, « Nantes au XVI<sup>e</sup> siècle : tentative de mise en situation », dans Michel VERGÉ-FRANCESCO (dir.), *La France et la mer au siècle des Grandes Découvertes*, Paris, Tallandier, 1993, p. 108-109.

<sup>9</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes pendant la première partie du règne de Louis XIV (1661-1685)*, dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire, Guy SAUPIN (dir.), Nantes, 1996, p. 14.

Guy Saupin estime que sur 95 familles étrangères résidant alors à Nantes, 49 sont hollandaises (52 %) <sup>10</sup>. Ajoutons que parmi les 94 familles de confession protestante demeurant à Nantes vers 1680, 45 sont hollandaises, soit quasiment la moitié (48 %) <sup>11</sup>. Les procédures de naturalisation de 1661 à 1685 concernent 10 Hollandais et 5 Flamands, dont un Hollandais catholique sur 11 et un Flamand calviniste sur cinq <sup>12</sup>. Sur 34 familles connues, 18 sont inscrites sur l'état-civil du consistoire tandis que 16 fréquentent les églises catholiques nantaises <sup>13</sup>. Guy Saupin conclut ainsi à une légère domination des Hollandais à hauteur de 60 % <sup>14</sup>.

Il est très net qu'il est difficile de quantifier de façon certaine cette population. Les différentes études montrent à elles seules toute cette difficulté.

### *Présentation de ces marchands hollandais*

Entre 1661 et 1685, le dépouillement d'une partie des archives notariales (minutiers Verger et Duteil) révèle 77 noms de marchands hollandais <sup>15</sup>.

<sup>10</sup> SAUPIN, Guy, « Protestants et catholiques à Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Didier POTON, André BENOIST, *Catholiques et protestants dans l'Ouest de la France du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours*, actes du colloque, Poitiers 7-9 avril 1994, Poitiers, Groupe d'études et de recherches du Centre-Ouest atlantique, Société des Antiquaires de l'Ouest, 2006, p. 164.

<sup>11</sup> BIZET, Sylvie, *Les protestants à Nantes à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle*, dactyl., mémoire de maîtrise d'histoire, Yves DURAND (dir.), 1972, p.160-172.

<sup>12</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes...*, *op. cit.*, p. 19 et 30. Véronique Michaud dresse la liste des marchands hollandais naturalisés grâce aux mandements de la Chambre des comptes de Bretagne (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 83-87) : Adrien Boenes en 1660, Gauvre Lammersen en 1671, Simon de Licht en 1671, Pierre Hollaer naturalisé en 1673, Mathieu Hooft en 1673, Gérard Pieters en 1673, Jacob de Bie en 1673, Arnaud Van Wickersloot en 1674, Jean Otten en 1677 et Justus Beyerman en 1678.

<sup>13</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, état-civil protestant du consistoire de Sucé-sur-Erdre, 2 MI 710.

<sup>14</sup> SAUPIN, Guy, « Les Hollandais à Nantes dans la première partie du règne de Louis XIV », dans Guy MARTINIÈRE, Didier POTON, François SOUTY (dir.), *D'un rivage à l'autre. Villes et protestantisme dans l'aire Atlantique (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, actes du colloque de La Rochelle, 13-14 novembre 1998, Paris, Imprimerie nationale, 1999, p. 129-130.

<sup>15</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes...*, *op. cit.*, p.91. On note ainsi : Joannes Atten, Joannes Baumgaerten, Justus Beyerman, Blaenn, Adrien Boenes, Buys, Jacob De Bie, Conrad Delamer, Cornélis Den Broeder, Isaac et Abraham Depot, Lucas Devormes, Jacob d'Haveloose, Abraham Gill, Guillaume, père et fils, Gray, Jacques Haeguedoven, Haey, Pierre Hollaer, Mathieu Hooft, Joannes Hoogewerf, Jacob Hootman, Antoine Houckardt, Emmanuel Hugla, Jean Janophen, Kerflood, Godefroy Lammers, Jan-Mathieu Leers, Abraham Leferbvre, Cornélis Martens, Edward Martin, Edward Oort, André Pelz, Gérard Pieters, Théodore Rheda, Jacob Roch, Jean-Antoine Sengstack, René Tinnebac, René le jeune Tinnebac, Pierre Turpin, Jean Van Armeijden, Van Boer, Guillaume Van Bullestrate, Willem Van Bullestrate, Van Der Driessche, Jacob Van Der Merse, Van Der Reys, Jacob Van Der Luys, René, père et fils Van Duren, Louis Van Halvert, Nicolas, oncle et neveu, Van Hoorn, Job Van Hartd, Albert Van Keulen, Revixit père et fils, Van Naerssen Jacob, Van Raephorst, Arnaud et Godefroy Van Rhyn, Paul Van Schoonhoven, Thymen père et fils, Van Schoonhoven, Corneille Van Sticht, Arnaud Van Wickersloot, Jacques et Jean le jeune Van Wittembergh, Pierre Vanasse, Abraham Verbrugge, Gérard Verhouffe, Cornélis Wils, Christien Willems, Paul Wyschooft.

Ces chiffres sont à mettre en perspective en les comparant à ceux de deux autres grands ports atlantiques : celui de Bordeaux<sup>16</sup> et celui de Rouen<sup>17</sup>.

À Bordeaux, la présence étrangère, notamment hollandaise, semble particulièrement importante. Bertrand Gautier indique qu'entre 1640 et 1660, sur 188 étrangers 53 % sont Flamands ou Hollandais, 38 %, Ibériques, 6 %, Anglais et 2 %, Allemands<sup>18</sup>. Vers 1670, la communauté marchande hollandaise est estimée à 54 membres mais ce chiffre était, sans nul doute, bien plus élevé dans les décennies précédentes<sup>19</sup>. Pour la période 1650-1715, on dénombre 97 Hollandais. Toutefois, comme à Nantes, les Hollandais constituent la communauté étrangère la plus présente dans le port de Bordeaux.

La présence flamande sur les bords de la Seine est ancienne. Rouen était déjà fréquentée par des marchands venus des Pays-Bas avant 1560<sup>20</sup>. L'installation des marchands flamands à Rouen est liée, comme le montre Jacques Bottin, aux troubles politico-religieux qui se produisent aux Pays-Bas. Dans les années 1580, la communauté flamande ne représentait que 2 % de la population rouennaise, ce qui faisait d'elle une véritable minorité comparée à la colonie hispanique au moins deux fois plus importante. Cette colonie flamande de Rouen connut une croissance particulièrement forte entre 1570 et 1600, ses effectifs s'étant multipliés par 5 ou 6<sup>21</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, on assiste à une « réelle inflation de la diaspora flamande à Rouen, d'origine surtout zélandaise et hollandaise ».

## Une approche de géographie urbaine

### *Les origines des Hollandais installés à Nantes*

La ville d'origine des Hollandais installés à Nantes ne peut être précisée que pour 22 d'entre eux grâce à 16 actes de naturalisation entre 1661 et 1685, et 6 documents notariés :

<sup>16</sup> VOSS, Peter, « Une communauté sur le déclin ? Les marchands hollandais à Bordeaux, 1650-1715 », *Bulletin du centre d'histoire des espaces atlantiques*, nouvelle série, 7, 1995.

<sup>17</sup> BOTTIN Jacques, « La présence flamande à Rouen : l'hôte, l'auberge, la maison », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville. Minorités et espace urbain du bas Moyen Âge à l'époque moderne*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'homme, 1999, p. 283.

<sup>18</sup> GAUTIER, Bertrand, *Le monde du négoce dans les ports du Ponant sous Richelieu et Mazarin (vers 1625-vers 16600)*. *Les exemples de Bordeaux et de Rouen*, dactyl., thèse de doctorat, université de Bordeaux III, 1996, p. 53-54. Il est dommage que l'auteur ne distingue pas les Flamands des Hollandais.

<sup>19</sup> GAUTIER, Bertrand et VOSS, Peter, « Les communautés marchandes étrangères dans l'espace urbain bordelais (1620-1715) », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville...*, *op. cit.*, p. 330- 332.

<sup>20</sup> Dans son article, Jacques Bottin englobe dans l'appellation « Flamands » aussi bien les Flamands véritables que les Hollandais.

<sup>21</sup> BOTTIN, Jacques, « La présence flamande à Rouen... », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville...*, *op. cit.*, p. 283.

- Rotterdam : Beyerman Justus, Boenes Adrien, de Licht Simon, Hollaer Pierre, Hoogewers Johannes, Tinnebac René, Van Der Sluis Jacob, Van Naerssen Revixit, Van Schoonhoven Thymen,
- Amsterdam : Lammersen Godefroy, Pieters Gérard, Walkenaer Simon,
- Leyde : De Bie Jacob, Van Hamel Daniel,
- Autres villes des Provinces-Unies<sup>22</sup> : Rheda Théodore (Schoonhoven) ; Van Duren Albert (Gorcum) ; Van Keulen Albert (Groningue) ; Van Wyckersloot (Utrecht).
- Hambourg : Leers Jean-Mathieu, Sengstack Jean-Antoine, Van Herzelle Pierre.
- Autre ville allemande : Arnaud Verbrugge Abraham (Leuenberg),

Neuf viennent de Rotterdam : Nantes a une relation particulièrement forte avec ce port, beaucoup plus qu'avec Amsterdam. Il semble que cela soit une particularité nantaise puisqu'à Rouen et Bordeaux aucune ville d'origine ne semble prédominer : à Rouen, les Hollandais viennent d'Amsterdam, Brielle, Delft, Haarlem, Utrecht, et à Bordeaux d'Amsterdam, Dordrecht, La Haye, Rotterdam<sup>23</sup>.

### *Leur installation à Nantes : les paroisses marchandes*

#### *Leur répartition dans l'espace urbain*

À Nantes, trois quartiers regroupent les familles hollandaises : la Fosse, Chézine et les Ponts :

- la Fosse : 16 Hollandais sur 40 résident à la Fosse, paroisse de Saint-Nicolas<sup>24</sup>. Parmi eux, on peut citer René Tinnebac le jeune, Guillaume Van Bullestrate, Thymen Van Schoonhoven père et fils. Quartier marchand par excellence avec la place du Port-au-Vin et la bourse des marchands, elle est le lieu de la vie du négoce et le centre des affaires maritimes où se nouent les relations entre les marchands.
- Chézine : Pierre Hollaer demeure « à Chézine au bas de la Fosse de Nantes paroisse de Saint-Martin de Chantenay ». Le nom de ce site vient de l'affluent de la Loire qui naît près de Saint-Étienne-de-Montluc et longe le Sillon de Bretagne. La raison de cette installation est la proximité immédiate du fleuve et de sa zone portuaire ; en même temps, les territoires proches sont d'importants producteurs de vins possédés pour certains par des condisciples et destinés à la distillerie.

<sup>22</sup> Toutes les villes se trouvent dans la province de Hollande sauf Groningue qui fait partie de la province de Groningue. Ces deux provinces font partie des Provinces-Unies.

<sup>23</sup> GAUTIER, Bertrand, *Le monde du négoce...*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>24</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes...*, *op. cit.*, p. 22. La localisation des négociants étrangers a été établie grâce aux précisions contenues dans les actes du notaire Mathurin Verger (Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2 1930 à 4 E 2 1967), ainsi que des scellés et inventaires après décès du présidial (*ibid.*, B 6823 à B 6828). Au total, pour la période 1661-1685, 74 marchands (63 %) ont ainsi été localisés. Sur ces 74 marchands, 40 sont Hollandais et 16 ont ainsi été localisés à la Fosse de Nantes.

- les Ponts : on y trouve Théodore Rheda demeurant « à Pirmil sur les ponts de Nantes, paroisse de Saint-Sébastien ». L'installation sur la rive gauche de la Loire, excentrée par rapport au véritable centre des affaires, s'explique par la présence du fleuve et aussi du port pour l'envoi et la décharge de marchandises. Les entrepôts se trouvant près du port pour en faciliter le transport et généralement « combinés » avec l'habitation, il est logique que les Hollandais y élisent domicile. Il faut également noter l'importance des vignobles du sud-Loire, destinés à la fabrication d'eau-de-vie et dont la production arrive par la Sèvre nantaise qui se jette en Loire en aval de Pirmil.

#### *Un ghetto hollandais ?*

Jules Mathorez prétendait que : « Les Hollandais formaient une colonie séparée n'ayant que peu de rapports avec les autres éléments de la population<sup>25</sup> ». Cette idée, fautive, a donné naissance à celle de l'existence d'une sorte de « ghetto hollandais ». En fait, les Hollandais s'installent en fonction des facilités offertes à leurs activités et aussi sans doute en raison d'affinités. Ils élisent domicile à Pirmil près des Flamands qui les ont précédés dans le commerce de l'eau-de-vie, et au bas de la Fosse, c'est-à-dire au pied de l'escarpement de l'Ermitage, là même ou s'installent de très nombreux Irlandais et où ils côtoient la plupart des grands marchands nantais<sup>26</sup>. À Nantes, on ne peut pas parler de sectorisation de l'espace urbain.

#### *Une spécificité nantaise ?*

##### *Bordeaux : les Chartrons à l'image de la Fosse*

À Bordeaux, le cas est similaire : « au XVII<sup>e</sup> siècle, le faubourg des Chartrons constituait à l'évidence le quartier hollandais au sens propre, dans la mesure où il rassemblait une bonne moitié des marchands néerlandais et flamands installés à Bordeaux ». Ils côtoient les marchands bordelais dans ce quartier qui est le lieu marchand par excellence du port de Bordeaux, mais ils résidaient « dans les principaux quartiers marchands de la cité girondine. Côté leurs homologues bordelais, ils étaient plus à même de nouer des liens commerciaux et des alliances matrimoniales<sup>27</sup> ». Ainsi, tout comme la Fosse de Nantes, le quartier des Chartrons est un quartier cosmopolite où cohabitent Français et étrangers.

##### *Rouen : une installation moins durable*

À Rouen, Jacques Bottin souligne, pour la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, à propos des Hollandais « le caractère souvent provisoire de leur installation<sup>28</sup> », l'apprentissage

<sup>25</sup> MATHOREZ, Jules, « Notes sur la colonie hollandaise de Nantes... », art. cit., p. 12.

<sup>26</sup> CROIX, Alain (dir.), *Nantais venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 68.

<sup>27</sup> GAUTIER, Bertrand et VOSS, Peter, « Les communautés marchandes étrangères... », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville...*, op. cit., p. 332-333.

<sup>28</sup> BOTTIN, Jacques, « La présence flamande à Rouen... », dans Jacques BOTTIN et Donatella CALABI (dir.), *Les étrangers dans la ville...*, op. cit., p. 285.

marchand expliquant la présence, pendant un an ou deux, d'un nombre important de jeunes gens. Les Hollandais s'établissent dans les paroisses situées sur la rive droite de la Seine (Saint-Éloi, Saint-Vincent, Saint-Étienne-des-Tonneliers, et Saint-André), au sud-ouest de la ville en bordure des quais, c'est-à-dire, tout comme à Nantes, à proximité du port et des espaces de stockage. Ces paroisses ne constituent pas un lieu d'installation typiquement hollandais, la majorité des marchands rouennais ou étrangers élisant domicile dans ces paroisses, les considérations commerciales dictant ce choix<sup>29</sup>.

## Une approche sociale

Cette absence de repli « géographique » se retrouve-t-elle d'un point de vue social et culturel ? L'étude des mariages et des parrainages est à même d'apporter des réponses à cette question.

### *Une communauté repliée ?*

#### *Étude des mariages : révélatrice d'une forte endogamie*

Sous l'Ancien Régime, le mariage conditionne l'ascension et l'intégration sociales. Instrument idéal pour rapprocher deux familles, il doit permettre à l'une comme à l'autre de trouver des appuis sociaux, économiques, politiques ou encore professionnels. Généralement, le mariage est précédé d'un contrat passé devant notaire, signe d'un niveau social aisé, mais ce n'est pas une règle absolue. Il est l'acte qui règle les communautés de biens lors de l'alliance de deux familles, c'est encore lui qui sert de référence lors des successions au décès de l'un des conjoints, c'est aussi lui qui régit l'avenir des époux et qui scelle l'adhésion des deux familles.

Les archives notariales nantaises ne fournissent que très peu de contrats de mariage impliquant des Hollandais. Toutefois, ceux-ci permettent d'entrevoir les liens entretenus par nos marchands avec des membres des colonies hollandaise et flamande de Nantes mais également de Saumur, ville abritant une importante communauté calviniste<sup>30</sup>. Pierre Van Herzelle unit deux de ses filles à des membres de la colonie hollandaise : Angélique épouse Thyment Van Schoonhoven et Suzanne épouse Guillaume Van Bullestrate. Le mariage de Daniel Van Hamel et de Suzanne Van Herzelle est l'occasion de réunir l'élite de la colonie hollandaise : un seul des signataires, en dehors des deux notaires, est d'origine française. La famille est

<sup>29</sup> GAUTIER, Bertrand, *Le monde du négoce...*, *op. cit.*, p. 295.

<sup>30</sup> CHAREYRE, Philippe, « Les protestants de Saumur au XVII<sup>e</sup> siècle, religion et société » dans *Saumur, capitale européenne du protestantisme au XVII<sup>e</sup> siècle*, 3<sup>e</sup> Cahier de Fontevraud, 1991. LEBRUN, François, « Catholiques et Protestants à Saumur au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *Catholiques et Protestants dans l'Ouest de la France...*, *op. cit.*, p. 189-197.

largement présente lors du mariage : en 1676, lors de l'union de Guillaume Van Bullestrate et d'Élisabeth Van Sticht sont présents Suzanne Tinnebac, mère de Guillaume, et Marie Tinnebac, sa tante, ainsi que Thymen Van Schoonhoven, son cousin germain.

La tendance est une très forte endogamie : les conjoints appartiennent à la communauté hollandaise protestante. Des familles, qui ne sont alors pas reliées par la parenté, peuvent avoir d'autres liens de solidarité, notamment dans le cas des Hollandais, fondés sur l'appartenance à une minorité étrangère et à une religion différente. Ainsi, sur 22 mariages contractés par des Hollandais protestants, pour la période 1661-1685, 17 se font entre Hollandais soit 77 % et 5 sont des mariages mixtes (environ 23 %) <sup>31</sup>. Une forte homogamie est aussi à noter, c'est-à-dire que l'on choisit pour conjoint des marchands ou des filles de marchands. Il semble que le mariage constitue un aboutissement aux relations commerciales entretenues avec d'autres familles hollandaises.

#### *Étude des parrainages : prédominance de la famille proche*

L'étude des parrainages apporte d'autres informations<sup>32</sup>. Le parrain ou la marraine, dans une approche religieuse, est lié à l'enfant qu'on baptise par une parenté spirituelle. Mais le parrainage a aussi un sens civil, il participe aux alliances économiques, car les stratégies mises en œuvre à l'occasion des baptêmes correspondent à celles développées par le mariage. Aussi le choix des parrains et des marraines n'est-il jamais fortuit, c'est un moyen de placer son enfant sous la protection d'un proche, parent ou ami, et de renforcer les liens avec les différentes familles.

La famille proche (grands-parents, frères et sœurs ou oncles et tante) est très sollicitée ainsi dans le cas des Van Schoonhoven où celle-ci est quasiment omniprésente<sup>33</sup>. Ce cas de figure est, bien sûr, absent des parrainages des premières générations puisque les nouveaux venus n'ont pas de parents proches sur place.

Ces parrains et marraines peuvent également être de la famille éloignée (grands-oncles, cousins), des « amis », des relations de leurs parents ou encore appartenir à l'entourage professionnel du père, comme dans le cas des Van Herzelle. Il est

<sup>31</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers...*, *op. cit.*, p. 37-38.

<sup>32</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, état-civil protestant, 2 MI 710, 1670-1685 : source indispensable pour reconstituer la généalogie des familles protestantes puisqu'il s'agit des registres des baptêmes, mariages et décès sur la période 1670-1685. Malheureusement il existe d'importantes lacunes dans ces documents qui ne couvrent qu'une période limitée de 15 ans. *Ibid.*, fonds du vicomte de Freslon, 25 J : relevé des actes des registres paroissiaux concernant les familles notables établi par un érudit local (consultable sous forme numérisée).

<sup>33</sup> Pour la famille Van Schoonhoven, sur 9 parrains et marraines retrouvés, 7 sont issus de la famille proche, voir TANGUY Marion, *Contribution à l'étude de la colonie hollandaise...*, *op. cit.*, p. 61-62.

fréquent de consolider sa réussite sociale et professionnelle par un parrainage approprié qui conforte une assise sociale et professionnelle ou l'étend en permettant l'entrée dans un réseau contrôlé par une autre famille. En cela, les parrains et les marraines reflètent la progression sociale du père. De manière générale, leur choix est lié à l'activité exercée par le père et à ses relations professionnelles, à l'image de Josias Olmius, marchand originaire de Rotterdam, présent parmi les parrains choisis par Thymen Van Schoonhoven pour ses enfants. On voit ainsi une nette préférence pour des parrains et marraines appartenant à des familles marchandes d'origine hollandaise. Pour les premières générations, les Hollandais font souvent appel à leurs compatriotes naturalisés pour devenir parrains de leurs enfants. C'est un moyen pour les nouveaux arrivants de bénéficier de l'expérience et de l'appui de ceux qui sont arrivés à Nantes depuis longtemps.

À Nantes comme ailleurs, « trois âges » dans le processus d'ascension sociale peuvent être distingués. Le premier reflète un double confinement social (conjoint, parrains et marraines choisis dans le même milieu) et familial (présence de nombreux parents), parfois étrangers à la cité, il caractérise les familles arrivées depuis peu ou de faible envergure. Le deuxième âge coïncide avec le moment où s'amorce et se réalise l'ascension, on s'attache alors à élargir le champ relationnel et à s'attirer les bonnes grâces de familles plus anciennes, plus honorables, plus actives ou plus aisées. Enfin le troisième âge semble *a priori* similaire au premier, mais il présente une différence essentielle : le niveau social des conjoints et du parrainage est plus élevé, ce qui traduit une volonté de fermeture de la part des familles dont la réussite est reconnue<sup>34</sup>.

En termes de génération, pour la deuxième génération, on note la relative importance des personnes extérieures à la famille proche, ce sont des familles nouvelles qui entrent dans le cercle relationnel des familles hollandaises. Pour la troisième génération, on trouve des parrains et marraines issus de la famille très proche et du même milieu social. Pour la quatrième génération, un équilibre s'établit entre la famille proche, celle éloignée et les personnes extérieures.

Les Hollandais choisissent avant tout d'autres Hollandais comme parrains et marraines de leurs enfants : sur 10 familles hollandaises protestantes, 2 d'entre elles choisissent des Nantais soit 20 %, contre 49 % pour les Flamands et Hollandais catholiques, la différence étant cependant moindre avec les Ibériques (24 %) et les Irlandais (30 %)<sup>35</sup>.

<sup>34</sup> PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, Olivier, *L'argent de la traite*, Paris, Aubier, 1996, p. 95-96.

<sup>35</sup> MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes...*, *op. cit.*, p. 33.

*Les limites de ce repli : les lettres de naturalité*

Le terme de « repli » peut être appliqué à cette communauté si l'on prend en compte son comportement matrimonial et les parrainages de ses enfants. Deux causes principales induisent ce comportement. En premier lieu, la situation d'immigré, dont découle une totale méconnaissance du milieu nantais et de ses familles, renforcée par l'obstacle linguistique, oblige les nouveaux arrivants à prendre contact avec leurs compatriotes et à s'installer de préférence au sein de leur propre communauté. En second lieu, les Hollandais, protestants, se heurtent à l'obstacle que constitue leur appartenance à la « religion prétendue réformée », leur ralliement aux familles nantaises est d'autant plus difficile qu'elles sont peu nombreuses à pratiquer ce culte.

Malgré ce repli évident, certaines marques paraissent aller dans le sens d'une volonté d'intégration. Dans les ports français, la liberté d'établissement est la règle. La mise en place d'une administration du commerce et l'élaboration de règlements nationaux ne provoque aucune restriction à l'installation des communautés étrangères<sup>36</sup>. À Nantes, comme dans d'autres ports, l'on pouvait devenir bourgeois de la ville soit par naturalisation grâce à des lettres de naturalité, soit à la suite d'un séjour de douze années consécutives. Cependant, tous les négociants ne cherchent pas à acquérir la nationalité française, notamment pour des raisons religieuses<sup>37</sup>.

La procédure de naturalisation débute par une demande individuelle adressée au roi, qui aboutit d'ordinaire sans trop de difficulté à l'octroi de la « lettre de naturalité ». Celle-ci, enregistrée par la Chambre des comptes de Bretagne, reconnaît alors le demandeur comme sujet de « Sa Majesté ». Ces demandes de naturalisation sont à mettre en relation avec un contexte politique bien précis : la guerre entre la France et la Hollande entre 1672 et 1678. Sur 11 lettres attribuées entre 1660 et 1685, 10 se placent pendant le conflit, dont 7 entre 1671 et 1673, au total 20 Hollandais obtiennent la naturalisation française entre 1671 et 1684<sup>38</sup>. Les naturalisations apparaissent donc comme un fait conjoncturel et ne traduisent pas un processus d'intégration maîtrisé. Certains cherchent à se faire naturaliser, il est vrai surtout pour des questions de statut et pour bénéficier d'avantages économiques. La plupart des Hollandais préfère néanmoins conserver leur « nationalité » hollandaise,

---

<sup>36</sup> JEANNIN, Pierre, « Les pratiques commerciales des colonies marchandes étrangères dans les ports français (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans Paul BUTEL et Louis CULLEN (dir.), *Négoce et industrie en France et en Irlande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque franco-irlandais d'histoire de Bordeaux, mai 1978, Paris, Éd. du CNRS, 1980, p. 11.

<sup>37</sup> RAIMBAUD, Élodie, *Les étrangers en Bretagne d'après les lettres de naturalité, début XVI<sup>e</sup>-1661*, dactyl., mémoire de maîtrise, Dominique LE PAGE (dir.), université de Nantes, 1999-2000. Elle ne relève que quatre Hollandais naturalisés : Mathieu Gael en mars 1651, Jan Van Armeyden en mars 1651, Revixit Van Naerssen en juin 1659 et Jan Van Rhyn en août 1651.

<sup>38</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 27.

ceux qui se font naturalisés étant présents de longue date à Nantes à l'image de Pierre Hollaer, installé depuis 19 ans.

D'un point de vue social, la colonie hollandaise vit « repliée » sur elle même, s'intégrant peu à la population nantaise, et ne contractant peu ou pas d'unions avec les Français, sans toutefois que l'on puisse nier les évidents contacts qui s'établissent entre Français et Hollandais. Les alliances se font entre les familles de marchands, rapprochées non seulement par une même confession religieuse et le sentiment de solidarité qu'éprouve toute minorité mal acceptée, et rapprochées encore par une même mentalité, des activités semblables et des niveaux de fortune équivalents. Toutefois, rien ne nous permet de savoir si cette fermeture, réelle, correspond à une volonté ou résulte de l'ostracisme des Nantais à l'encontre des Hollandais. Toutefois, un indice plaide dans le sens d'une volonté d'intégration : on note 11 mariages franco-hollandais célébrés entre 1670 et 1685, chiffre qu'on peut comparer aux 17 unions entre Hollandais.<sup>39</sup>

## Une approche économique

L'image de redoutables marchands donnée aux Hollandais n'est plus à faire<sup>40</sup>. Ils commercent essentiellement trois produits : les vins, les eaux-de-vie et le sucre<sup>41</sup>. Même si les Nantais les considèrent comme de dangereux concurrents durs en affaires, une coopération commerciale apparaît dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. On peut prendre l'industrie des raffineries sucrières pour exemple de ce rapprochement d'activité entre Hollandais et Nantais.

### *La politique protectionniste de Colbert : exemple de l'ostracisme envers les Hollandais*

Les Hollandais entretenaient des liens directs avec les colonies antillaises en y armant leurs navires. Ainsi, en 1667, Guillaume Van Bullestrate affrète un navire nommé *Le Middelburg* du port de 70 tonneaux commandé par Martin Nouters.

<sup>39</sup> CROIX, Alain (dir.), *Nantais venus d'ailleurs...*, op. cit., p. 68. Ces chiffres viennent quelque peu corroborer les résultats de MICHAUD, Véronique, *Les négociants étrangers à Nantes...*, op. cit., qui avait relevé 5 mariages franco-hollandais pour la période 1661-1685. Avec les chiffres donnés par Alain Croix (11 mariages), cela vient étayer l'idée d'une volonté d'intégration de la part de cette communauté.

<sup>40</sup> SÉE, Henri, « Un document sur le commerce des Hollandais à Nantes en 1645 », *Economisch Historisch Jarboek*, 1926, p. 125-134 ; *Id.*, « Le commerce des Hollandais à Nantes pendant la minorité de Louis XIV » dans *Tijdschrift Voor Geschiedenis*, Groningen, 1926, p. 246-260 ; *Id.*, « L'activité commerciale des Hollandais à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1926, p. 200-253.

<sup>41</sup> TANGUY, Marion, « Place occupée par les marchands hollandais de Nantes dans le commerce des vins de Loire et des eaux-de-vie régionales au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, 144, 2009, p. 187-201 ; BONDOIS, Paul, « Colbert et la question du sucre : la rivalité franco-hollandaise », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1923, p. 12-59.

Le document est établi entre la Compagnie des Indes occidentales<sup>42</sup> et Guillaume Van Bullestrate pour les marchandises qu'il a apportées des « isles françoises de l'Amerique ». Le montant total de la cargaison s'élève à 7 220 livres<sup>43</sup>.

Toutefois, la politique protectionniste de Colbert va quelque peu modifier ces relations. En effet, avec l'arrivée de Colbert comme secrétaire d'État à la Marine et à la Maison du roi en 1669, la France connaît une impulsion déterminante pour sa marine et son commerce colonial. Colbert a compris l'importance que les colonies peuvent avoir pour le royaume de France. Il cherche ainsi à protéger ce vaste débouché commercial par la mise en place de l'Exclusif colonial en 1671. Le principe en est clair : les colonies françaises de l'Amérique ne peuvent commercer qu'avec le royaume de France. De plus, il est interdit de raffiner les sucres aux îles. En conséquence, les sucres arrivent bruts en France. Pour éviter la réexportation de ces sucres bruts, Colbert complète sa politique en 1673 en interdisant la sortie des sucres bruts du royaume : il met les marchands dans l'obligation d'investir dans l'industrie du raffinage du sucre et interdit par la même occasion l'importation de sucre raffiné de Hollande<sup>44</sup>.

La mise en place de l'Exclusif a des répercussions sur le commerce antillais des Hollandais : après 1672, on ne note aucun envoi direct de navires hollandais à destination des Îles. Toutefois, les Hollandais trouvent une façon de contourner cette interdiction en s'associant à des marchands nantais. Le 29 avril 1671, Thymen Van Schoonhoven et Cornélis Wils affrètent leur navire *La Marguerite* à René Montaudouin et Jacques Mahorst pour un voyage à Saint-Christophe<sup>45</sup>. La gestion de la transaction est gérée par les Hollandais, ce qui semble traduire leur part prépondérante dans la propriété du navire et, sans doute aussi, dans l'achat des marchandises de Saint-Christophe. Ces dernières ne sont pas précisées mais il s'agit vraisemblablement de tabac ou de sucre. On retrouve le même type d'opération le 12 mars 1672 : Thymen Van Schoonhoven, Cornélis Wils, en compagnie, et les autres propriétaires de *La Marguerite*, jaugeant 50 tonneaux, acceptent à la « cambie<sup>46</sup> » la somme de 1 000 livres des sieurs Nicolas Bachelier et Étienne Huet.

---

<sup>42</sup> Il s'agit de la Compagnie créée par Colbert en 1664. Elle reçoit le monopole du commerce de l'Amérique et de la côte occidentale de l'Afrique.

<sup>43</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/1943 : notaire Mathurin Verger, 1667.

<sup>44</sup> *Ibid.*, C 732, fonds de la chambre de commerce de Nantes.

<sup>45</sup> *Ibid.*, 4 E 2/1951, notaire Mathurin Verger.

<sup>46</sup> Les actes de « cambies » ou « prêt à la grosse aventure » : Guy Saupin définit la « cambie » de la façon suivante : « un propriétaire de navire reçoit d'une personne un capital, cette dernière « retient sur elle les risques périls fortunes et adventures de pertes de mer, prises par gens de guerre, pirates et autres accidents, aux us et coutumes de la mer ». Quand le navire arrive à bon port, elle récupère son principal augmenté d'un intérêt calculé sur un taux fixé avant le départ, si le navire ne rejoint pas la destination, la somme est perdue pour le prêteur », SAUPIN, Guy, *Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle : vie politique et société urbaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, p. 224.

Là encore ce contrat semble cacher un accord entre Hollandais et Nantais pour un voyage en direction de l'île de Saint-Christophe où le navire doit se rendre « pour y faire sa traite et négociation descharge et recharge et retourner ensuite audit Paimbœuf pour fin du voyage<sup>47</sup> ».

Dans ces deux cas, le commerce pratiqué en lien avec les Nantais est davantage fondé sur le contournement d'un interdit que sur une véritable coopération commerciale volontaire entre les deux groupes. Néanmoins, même si le point de départ de cette entente entre Nantais et Hollandais est avant tout imposé, elle fonctionne !

### *Les raffineries de sucre : symbole de la collaboration entre Nantais et Hollandais*

La mise en place de l'Exclusif a pour conséquence direct le développement des raffineries. D'après un mémoire des marchands raffineurs nantais, « l'arrêt du roy du 14 décembre 1671 donna lieu aux marchands de Nantes d'entreprendre le commerce des isles et en mesme temps l'establissement des raffineries<sup>48</sup> ». Il semblerait néanmoins que la première raffinerie nantaise apparaisse beaucoup plus tôt, aux alentours des années 1657<sup>49</sup>. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le nombre des établissements augmente<sup>50</sup>. Les sucres dits bruts y arrivent des Îles de l'Amérique pour être raffiné à Nantes et redistribué en France, le long de l'axe de la Loire essentiellement, mais également en direction des pays du Nord et notamment la Hollande.

À l'origine de cette « industrie », il n'existe pas de « marchands-raffineurs », tous les capitaux proviennent du négoce maritime et l'exploitation des raffineries est organisée suivant le modèle des sociétés d'armement. Les raffineries sont divisées en « parts » ; les différents portionnaires choisissent ensuite un « maître serviteur » qui peut être assimilé au capitaine du navire. En 1669, un seul des Hollandais installés à Nantes, René Tinnebac, possède des parts de raffinerie. Par un acte de société passé devant le notaire Garreau, le 27 mars 1669, « le sieur Mathieu Desrieux, Revixit Van Naerssen père et René Tinnebac, aussi banquier, demeurant à Saumur se seroient associés en compagnie pour le temps de cinq ans consécutifs [...] savoir lesdits Desrieux et Van Naerssen pour chacun une part et pour ledit Tinnebac une moitié pour l'établissement d'une raffinerie audit Saumur

<sup>47</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/1953 : notaire Mathurin Verger.

<sup>48</sup> ROBLIN, Laurent, *Le commerce de la mer : Nantes 1680-1730*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lille, ANRT, 1988, p. 467.

<sup>49</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/192 : notaire Pierre Belon. Dans cet acte, il est fait mention d'une raffinerie établie à Nantes, pour laquelle le sieur de Marques aurait été associé pour un quart par acte du 23 février 1657.

<sup>50</sup> D'après ROBLIN, Laurent, *Le commerce de la mer...*, *op. cit.*, p. 467, il y en aurait 14 à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

en Anjou pour faire des sucres raffinés et candis et pour le fond et capital de ladite société et compagnie fourniroient lesdits Desrieux et Van Naerssen par moitié la somme de 30 000 livres et ledit Tinnebac pareille somme<sup>51</sup> ».

Avec les raffineries de sucre, Colbert veut développer la production de matières premières dans les colonies et créer une industrie entièrement française, afin d'enlever le monopole de cette production et de ce trafic aux Anglais et aux Hollandais. Dès 1664, le ministre dénonce la mainmise des Hollandais sur les échanges avec les colonies : « Aux Indes occidentales, les Français occupent diverses isles et les Hollandais font tout le trafic<sup>52</sup> ». Cette même année, il impose des tarifs douaniers sur les sucres : les sucres raffinés étrangers en pain et en poudre sont taxés à 15 livres le cent pesant à l'entrée et les moscouades et les cassonades à 4 livres. En 1665, de nouveaux prix sont fixés : les sucres raffinés étrangers paient 22 livres 10 sous et les cassonades 15 livres. Ces droits d'entrée sont encore augmentés par le tarif de 1667 : les sucres raffinés et candis étrangers sont imposés à 32 livres le cent pesant. Le tarif de 1667 ne s'applique pas qu'aux sucres, il prend en compte toutes les marchandises importées.

### *Les marchés de sucre : quelques exemples de coopération commerciale*

Toutes ces mesures protectionnistes obligent les Hollandais à se tourner vers les sucres sortant des raffineries françaises, dont certaines sont créées en collaboration avec des Hollandais

Le 19 juin 1683, Thymen Van Schoonhoven et sa mère, en compagnie, se portent acquéreurs de la fabrication annuelle à venir de l'ancienne raffinerie de Richebourg appartenant à Charles Gauvain et à René Montaudouin ainsi qu'à Louis Boyau, directeur de la société, « honorable homme René Montaudouin, marchand demeurant à la Fosse de Nantes, paroisse de Saint-Nicolas faisant tant pour lui que pour ses consorts intéressés dans l'ancienne raffinerie de Richebourg de Nantes lequel a vendu a honorable Thymen Van Schoonhoven pour lui et Compagnie, marchands demeurant à Pirmil sur les ponts de Nantes, paroisse de Saint-Sébastien, présent et acceptant savoir est tous les gros sirops, mélasses qui se feront en ladite ancienne raffinerie de Richebourg pendant le temps d'un an quy commencera le premier jour de juillet prochain ». Le prix fixé est de 5 livres 7 sols et 6 deniers pour chaque cent pesant de sirop<sup>53</sup>.

---

<sup>51</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/636, notaire François Delalande, le 26 septembre 1685. L'acte de formation de la société est précisé dans cet acte de dissolution. On apprend ainsi que la société a été créée le 27 mars 1669.

<sup>52</sup> BONDOIS, Paul, « Colbert et la question du sucre : la rivalité franco-hollandaise... », art. cit., p. 20.

<sup>53</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, 4 E 2/704, n° 26, notaire Nicolas Duteil.

Le 18 juillet 1685, Thymen Van Schoonhoven et sa mère, « présent et acceptant [achètent] tous et chacun les sirops, mélasses quy se feront dans la raffinerie nommé [...] nouvellement établie à Richebourg<sup>54</sup> ». Il s'agit de la raffinerie du Pigeon-Blanc (faubourg de Richebourg, paroisse de Saint-Clément-lès-Nantes) des marchands Louis Frémon, André de La Ville, Jean Pellu et du maître-raffineur Mathurin Dumoulin. Le prix est de 6 livres le cent pesant de sirop.

La raffinerie du Petit-Louvre située au bas de la Fosse, est concernée par deux contrats. Le 27 août 1683, Jean Dubois, « marchand directeur et intéressé en la raffinerie du petit-Louvre au bat de la Fosse de Nantes y demeurant paroisse de Saint-Nicolas, lequel a vendu à honorable homme Thymen Van Schoonhoven pour luy et C<sup>ie</sup>, marchands demeurant à Pirmil sur les ponts de Nantes paroisse de Saint-Sébastien présent et acceptant savoir est tous les gros sirops, mélasses quy se feront en ladite raffinerie du petit-Louvre pendant le temps d'un an quy commencera le premier jour de novembre prochain<sup>55</sup> ». Le prix est de 5 livres 7 sols 6 deniers le cent pesant de sirop. Le 30 janvier 1685, c'est au tour de Pierre Hollaer d'acheter tous les sirops qui seront produits par la raffinerie pendant la durée d'un an. Le prix est fixé à 6 livres 15 sols le cent pesant de sirop<sup>56</sup>. Il semblerait que Pierre Hollaer ne puisse respecter son contrat. Simon de Licht et Justus Beyerman, marchands en compagnie acceptent « de payer en lieu et place le marché qui avait été fait par le sieur Hollaer ». Ce marché trouve repeneur très vite : dès le lendemain, Thymen Van Schoonhoven et sa mère en compagnie s'engagent auprès de Jean Dubois d'honorer le contrat qu'il avait passé avec Pierre Hollaer, le prix des sirops est toutefois baissé à 6 livres 7 sols le cent pesant<sup>57</sup>.

Enfin, la raffinerie du Pavillon située au faubourg de Richebourg, dont les propriétaires, Louis Boyau, Nicolas Ladige et Bernard Couder, le 27 juillet 1685, vendent « à damoiselle Marie Tinnebac, veufve de Thymen Van Schoonhoven pour elle et son fils, marchands en C<sup>ie</sup> demeurant à Pirmil sur les ponts de Nantes, paroisse de Saint-Sébastien, présent et acceptant savoir est tous et chacun les sirops, mélasses quy se feront dans ladite raffinerie pendant un an quy commencera le premier jour de janvier prochain<sup>58</sup> ». Le prix est de 6 livres le cent pesant de sirop.

Les Van Schoonhoven sont, parmi les Hollandais installés à Nantes, ceux qui sont les plus impliqués dans le marché du sucre raffiné. Les Hollandais sont en lien avec quatre raffineries et sont partie prenante dans une (celle de Saumur avec René Tinnebac) sur les douze identifiables à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>54</sup> *Ibid.*, 4 E 2/706, n° 475, notaire Nicolas Duteil.

<sup>55</sup> *Ibid.*, 4 E 2/704, n° 95, notaire Nicolas Duteil.

<sup>56</sup> *Ibid.*, 4 E 2/706, n° 441, notaire Nicolas Duteil.

<sup>57</sup> *Ibid.*, 4 E 2/705, n° 225, notaire Nicolas Duteil.

<sup>58</sup> *Ibid.*, 4 E 2/706, n° 479, notaire Nicolas Duteil.

*L'impact de la Révocation de l'Édit de Nantes**Des départs en masse*

La révocation de l'édit de Nantes en 1685 amène des bouleversements. La majorité de la colonie hollandaise de Nantes quitte le royaume, préférant se réfugier aux Provinces-Unies. Toutefois, l'idée d'une désintégration complète de la colonie est à revoir. Certains Hollandais restent en France et continuent leurs activités commerciales ; d'autres, à la suite d'une vente fictive, laissent leurs affaires entre de bonnes mains. En effet, ceux qui quittent le royaume de France vendent le plus souvent leurs affaires à des compatriotes de confiance apparemment convertis au catholicisme et qui sont chargés de les gérer en leur nom. C'est le cas de la famille Van Schoonhoven : en quittant Nantes en octobre 1685, ils vendent « toute et chacune les affaires généralement quelconques de la société d'entre ladite veufve Van Schoonhoven et fils » à Théodore Rheda, leur facteur domestique pour la somme dérisoire de 1 200 livres<sup>59</sup>.

*Une baisse de la puissance commerciale des Hollandais ?*

L'effritement numérique de la colonie hollandaise est considéré comme un trompe-l'œil par l'élite marchande nantaise comme en témoigne un *Mémoire du Commerce* de juillet 1688. Parlant des trafics des vins, eau-de-vie et sel, l'argumentaire se fait accusateur :

« On peut dire que ce commerce est seul entre les mains des Hollandais et Anglais de la R.P.R. qui sont des nouveaux establys depuis que les Antiens se sont retyrés avec leurs effets à cause de la religion parce qu'ils estoient tous naturalizés. Ces vieux religionnaires ont quitté Nantes personnellement, mais leurs affaires y sont demeurées en mesme estat et se font sous le nom de nouveaux religionnaires, leurs commis qu'ils ont laissés n'estant point naturalizés ou qu'ils ont envoyés de Hollande et d'Angleterre depuis leur retour chez eux, de la sorte que les habitants et marchands dudit Nantes qui croyaient proffiter de la retraite des Hollandais se voyent frustrés de leurs espérances<sup>60</sup> ».

Au-delà d'une exagération qui se voit dans la référence aux Anglais, alors que ce sont des Irlandais immigrés à Nantes qui monopolisent le trafic avec les Îles Britanniques, la désillusion s'inscrit bien dans une réalité. En somme, les Nantais « de souche » qui espéraient profiter du départ des Hollandais pour prendre part à certains trafics en demeurent exclus, les Hollandais gardant entre autre la mainmise sur le commerce de l'eau-de-vie<sup>61</sup>.

<sup>59</sup> *Ibid.*, 4 E 2/706, n° 42 : notaire Nicolas Duteil, 3 octobre 1685.

<sup>60</sup> *Ibid.*, C 700, fond de la chambre de commerce de Nantes.

<sup>61</sup> TANGUY, Marion, « Place occupée par les marchands hollandais... », art. cit., p. 199-201.

## Conclusion

Il faut rompre avec l'idée d'une colonie isolée, sans contact avec la population locale. En effet, trois situations peuvent être mises en évidence. Tout d'abord au niveau « géographique », la colonie hollandaise de Nantes s'installe dans les quartiers marchands, notamment la Fosse. Ils y côtoient les grands marchands nantais à l'hôtel de la Bourse et également les autres étrangers. L'idée « d'un ghetto hollandais » au cœur de Nantes est erronée. Au niveau « strictement » spatial, la communauté n'est en rien « repliée sur elle-même ».

L'approche de la question du repli d'un point de vue « social » semble différente. Si l'on prend en compte les parrainages et les mariages des Hollandais, on ne peut constater qu'une très forte endogamie. Le problème religieux en est la cause majeure. Le fait qu'ils soient calvinistes les différencie des autres étrangers, qui se marient plus facilement avec des familles nantaises parce qu'ils sont catholiques, à l'image des Espagnols. Cette communauté nous semble très fermée, mais rien ne nous permet de savoir si cette fermeture réelle correspond à une volonté ou résulte de l'ostracisme des Nantais à l'encontre des calvinistes. Le repli social des Hollandais est alors à interpréter avec précaution.

Quant au domaine commercial, là encore, le qualificatif de repli est erroné, les Hollandais et Nantais commercent ensemble même si les marchandises sont destinées aux Provinces-Unies. Chacun possède en quelque sorte son domaine, les Nantais rapportent le sucre des colonies et les Hollandais achètent ce sucre et le redistribuent.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, quelques décennies après la Révocation de l'édit de Nantes de 1685, les Hollandais reviennent à Nantes pour y relancer leurs activités commerciales ; avec les Hollandais catholiques qui sont restés en France, ils constituent le noyau d'une nouvelle communauté. Petit à petit, à la différence de la colonie du XVII<sup>e</sup> siècle, celle du XVIII<sup>e</sup> siècle se fond par assimilation à la société nantaise par des mariages et par la formation de grandes fortunes. Beaucoup des marchands hollandais sont des descendants de ceux déjà présents au XVII<sup>e</sup> siècle : Pierre Van Herzelle possède un capital de 50 000 livres en 1725, celui-là même qui avait fui Nantes en 1686<sup>62</sup>. Un Jean Van Herzelle est également présent en 1725 avec une fortune estimée à 400 000 livres<sup>63</sup>.

---

<sup>62</sup> MICHON, Bernard, « Portrait d'un marchand natif de Hambourg établi à Nantes au XVII<sup>e</sup> siècle : Pierre Van Herzelle », dans Mickaël AUGERON, Burghart SCHMIDT, Pascal EVEN (dir.), *Les étrangers dans les villes-ports atlantiques. : expériences allemandes et françaises (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque de La Rochelle-Brouage, 7-9 décembre 2006, à paraître, Paris, Les Indes Savantes.

<sup>63</sup> POURCHASSE, Pierrick, « Les communautés marchandes de l'Europe du Nord dans les ports bretons au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Elsa CARILLO-BLOUIN (dir.), *Le monde en Bretagne, la Bretagne dans le monde...*, op. cit., p. 93.

Telle a été l'existence de la colonie hollandaise de Nantes, la plus importante colonie que Nantes ait jamais connue et qui joua un rôle important, surtout dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, âge d'or des Hollandais.

Marion TANGUY  
doctorante en histoire moderne, université de Nantes

### *RÉSUMÉ*

Le XVII<sup>e</sup> siècle est marqué par l'importance des colonies étrangères installées dans les ports français notamment à Nantes ; la colonie hollandaise étant la plus nombreuse et la plus dynamique. Peu de temps après leur implantation, ils sont accusés de repli et d'ostracisme ainsi que de monopoliser les bonnes affaires, leur concurrence s'avérant redoutable pour les marchands nantais. Néanmoins, cette approche de la colonie hollandaise de Nantes mérite des nuances. En effet, le but de cet article est de mettre fin aux idées préconçues de repli de cette colonie vivant en autarcie et sans aucun lien avec le monde qui l'entoure. Trois entrées ont ainsi été choisies : l'une géographique qui consiste à montrer qu'il n'existe pas de phénomène de « ghettoïsation » hollandais au sein de la cité nantaise mais bien une cohabitation entre Hollandais et Nantais. La deuxième approche est avant tout sociale. Grâce à l'étude des parrainages et des mariages, on peut mettre en évidence la forte endogamie hollandaise mais aussi monter leur volonté d'intégration, visible grâce aux lettres de naturalité. Enfin, une approche commerciale est abordée. Elle met en lumière les rapprochements commerciaux des Hollandais et des Nantais à travers l'étude des raffineries nantaises qui montre la spécialisation de chacun dans cette industrie naissante. Il faut toutefois reconnaître que les liens sont avant tout fondés sur le besoin des affaires et non sur une réelle coopération volontaire. La révocation de l'édit de Nantes en 1685 vient quelque peu bouleverser cet « équilibre » sans toutefois remettre en cause l'imposante domination commerciale des Hollandais.

